

Office fédéral de la santé publique OFSP Unité de direction Protection de la santé

Résultats finaux du Plan d'action radium 2015-2023

Le Plan d'action radium 2015-2023, approuvé par le Conseil fédéral en mai 2015, vise à régler le problème des héritages radiologiques liés à l'application de peinture luminescente au radium dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960. Ce plan d'action prévoit en particulier la mesure de près de 1100 biens-fonds abritant jadis des ateliers de posage de peinture au radium, principalement des places de travail à domicile situées dans l'Arc jurassien.

Au total, 1093 biens-fonds regroupant près de 6200 appartements (ou objets commerciaux) ont fait l'objet d'un diagnostic du radium. Parmi ceux-ci, un assainissement s'est avéré nécessaire dans 163 biens-fonds, soit 93 appartements (ou objets commerciaux) et 109 jardins. A deux exceptions près, tous les biens-fonds contaminés au radium ont pu être assainis. Un propriétaire a refusé l'assainissement. L'autre cas concerne l'assainissement particulièrement complexe d'un site industriel, qui devra être mis en œuvre en dehors du plan d'action.

	Diagnostics		Assainissements	
Canton	Nombre de biens-fonds mesurés	Communes concernées	Nombre de biens-fonds assainis	Communes concernées
BL	15	Bubendorf, Gelterkinden, Hölstein, Langenbruck, Niederdorf, Oberdorf, Tecknau, Waldenburg, Ziefen	3	Langenbruck, Tecknau, Waldenburg
BS	1	Basel	0	
BE	326 (dont 205 à Biel/Bienne)	Bern, Biel/Bienne, Brügg, Büren an der Aare, Cortébert, Erlach, Hasle b. Burg- dorf, Kräiligen, La Ferrière, La Neuve- ville, Lengnau b. Biel, Loveresse, Lyss, Meinisberg, Moutier, Nidau, Orpund, Péry-La-Heutte, Pieterlen, Reconvillier, Renan, Safnern, Saint-Imier, Sonceboz, Sonvilier, Tavannes, Tramelan, Villeret	62 (dont 42 à Biel/Bienne)	Bern, Biel/Bienne, Kräiligen, Lengnau b. Biel, Meinisberg, Moutier, Nidau, Orpund, Safnern, Saint-Imier, Tavannes, Tramelan, Villeret
GE	38	Bellevue, Carouge, Chêne-Bougeries, Genève, Petit-Lancy	2	Genève
JU	29	Alle, Courgenay, Delémont, Fontenais, Les Bois, Les Breuleux, Porrentruy, Saignelégier, Le Noirmont	0	
LU	4	Luzern	0	
NE	452 (dont 356 à La Chaux- de-Fonds)	Corcelles-Cormondrèche, La Brévine, La Chaux-de-Fonds, La Grande Beroche, La Sagne, Le Locle, Les Ponts-de-Martel, Milvignes, Neuchâtel, Val-de-Ruz, Val-de-Travers	57 (dont 49 à La Chaux-de- Fonds)	La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel, Val-de- Ruz, Val-de-Travers
SG	1	Bazenheid	0	
SH	1	Schaffhausen	1	Schaffhausen
so	184	Aedermannsdorf, Balsthal, Bettlach, Biberist, Breitenbach, Derendingen, Flumenthal, Gerlafingen, Grenchen, Günsberg, Holderbank, Langendorf, Lommiswil, Matzendorf, Mümliswil, Olten, Recherswil, Selzach, Solothurn, Trimbach, Welschenrohr, Wolfwil, Zuchwil	34	Bellach, Bettlach, Bi- berist, Grenchen, Her- betswil, Langendorf, Lu- terbach, Oensingen, Ol- ten, Solothurn, Wel- schenrohr, Wolfwil
TI	8	Arogno, Bissone, Isone, Locarno, Losone, Lugano	0	
VD	25	Belmont-sur-Lausanne, Lausanne, Le Chenit, Le Sentier, Rolle, Sainte-Croix, St-Sulpice, Vallorbe, Vevey, Pully	1	Vallorbe
ZH	9	Küsnacht, Weiningen, Zürich	1	Weiningen
Total	1093		161	

En présence de traces de radium dans des locaux intérieurs, l'OFSP évalue la dose annuelle supplémentaire pouvant être reçue par les occupants sur la base des résultats de mesure et de scénarios d'exposition. Ces scénarios ont pour objectif d'exclure, pour tout occupant actuel ou futur, une exposition supérieure au niveau de référence de 1 milliSievert (mSv) par an toléré pour la population suisse. Si le résultat de cette estimation montre que le niveau de 1 mSv/an peut être dépassé pour l'occupant potentiellement le plus exposé à la présence de radium, alors la décision est prise d'assainir les locaux. Dans les 93 appartements (ou objets commerciaux) ayant fait l'objet d'une décision d'assainissement, les doses estimées se situent entre 1 et 2 mSv/an dans 48 appartements, entre 2 et 5 mSv/an dans 30 appartements, entre 5 et 10 mSv/an dans 9 appartements, entre 10 et 15 mSv/an dans 5 appartements et entre 15 et 20 mSv/an dans 1 appartement.

Pour les jardins, un assainissement est requis en cas de dépassement du seuil de 1000 becquerels par kilogramme (Bq/kg) pour la concentration en radium dans la terre. Les valeurs maximales de radium mesurées dans des échantillons de terre prélevés dans les 109 jardins à assainir s'élèvent en moyenne à 26'500 Bg/kg. Dans un cas, elles avoisinent ponctuellement les 668'200 Bg/kg.

Durant le plan d'action, les déchets d'assainissement faiblement contaminés au radium étaient entreposés en lieu sûr dans l'attente de leur élimination conformément aux dispositions légales. L'exploitation des quatre sites de stockage temporaires aménagés à cette fin dans les cantons de Berne, Genève, Neuchâtel et Soleure s'est achevée fin 2023, les mesures de contrôle finales ayant confirmé l'absence de contaminations résiduelles.